

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 22 FEVRIER à 18 heures 30,
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16
FEVRIER 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme Nicole COUTANT - Mme France POUDEX - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE DU 02 JUIN AU 22 JUILLET 2018 PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION, TARIFS

La politique culturelle menée par la Ville de Dax s'attache à rendre l'art accessible au plus grand nombre mais également à permettre au public d'être acteur de ces animations culturelles proposées tout au long de l'année.

Le festival de la photographie organisé par la Ville, s'inscrit dans cette dynamique en proposant d'une part de mettre en lumière des photographes dits « émergents » et d'autre part en installant les expositions dans l'espace urbain. Le public, même non averti, peut ainsi à son gré, découvrir cet art et re-découvrir grâce au travail artistique, le patrimoine de la Ville.

La huitième édition du Festival sera organisée du 02 juin au 22 juillet 2018 et sera placée pour la deuxième année consécutive sous la direction artistique de Monsieur Pascal Quittemelle. Auteur-photographe depuis plus de vingt-cinq ans et ancien administrateur à l'UPP (Union des Photographes Professionnels), Monsieur Pascal Quittemelle est aussi fondateur de la revue Profession photographe et a initié le concours Les Photographies de l'Année.

Au cours de ce festival, le public pourra découvrir des expositions d'artistes renommés mais également d'amateurs. Ce sera aussi l'occasion de découvrir les clichés de l'école Simone Veil inscrit dans le projet Inside out (projet d'art participatif initié par l'artiste français JR).

Le public (scolaire et adulte) pourra être associé à un certain nombre d'animations élaborées dans le but de permettre à chacun de pouvoir participer à cet événement.

Le programme détaillé ainsi que les tarifs de ce festival sont présentés en annexe.

Le budget prévisionnel s'élève à 70 000 € et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	70 000 €
artistique	12 000 €
transport, hébergement, restauration,	10 000 €
technique (tirage encadrement)	20 000 €
logistique	15 000 €
animations	6 000 €
communication	7 000 €
RECETTES	70 000 €
Recettes propres	1 000 €
Subvention Département des Landes	5 000 €
Ville de Dax	64 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes seront inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2018, service culture.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme du festival de la photographie 2018,

APPROUVE le budget et le plan de financement présentés ci-dessus,

FIXE les tarifs relatifs à cette manifestation tels que présentés en annexe,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès du Département des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce festival.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180222-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Février 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».